

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 4 juin 2021

Avis n°2021-04

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le plan de gestion 2021-2030 de la Réserve Naturelle Régionale « Larris et tourbières de Saint-Pierre-es-Champs » (Oise).

En préambule, les membres du CSRPN soulignent la qualité du travail ainsi que des documents produits.

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion, et suite aux échanges avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire de la réserve, le CSRPN émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2021-2030, assujetti des remarques suivantes :

Réserves

- Au regard des éléments présentés, le CSRPN n'émet pas de réserve particulière quant au bilan de l'ancien plan de gestion, ni concernant la présentation du nouveau plan de gestion décennal.

Recommandations

Le CSRPN recommande cependant au gestionnaire, la prise en compte des points suivants :

- Compte tenu de leurs nombres, hiérarchiser et prioriser les suivis en fonction des groupes concernés de faune et/ou de flore. Revoir peut-être les fréquences de certains suivis en fonction de leurs objectifs. Certains d'entre eux ne nécessitent peut-être pas des inventaires systématiques tous les ans.
- Poursuivre le contrôle régulier des éventuels effets de l'activité d'aéromodélisme notamment afin d'évaluer les potentiels impacts qui pourraient être générés par des changements de pratiques et/ou de matériels.
- Bien que le programme relatif aux messicoles lancé il y a plusieurs années soit abandonné, poursuivre le suivi des espèces messicoles au sein du site et tout particulièrement sur les zones de cultures biologique.
- Sur la partie humide de la RNR, renforcer les suivis de la qualité de l'eau, tant en termes de fréquence des suivis (2 contrôles annuels semblent peu) que des paramètres physico-chimiques pris en compte, en vue de faire des propositions visant à améliorer cette qualité in situ et/ou s'en faire l'écho auprès des politiques / syndicats... en vue d'une prise en compte plus globale (qui est déterminante dans la majorité des cas).
- Intégrer, autant que possible, la prise en compte de la fonge dans l'évaluation des enjeux et la définition des modalités de gestion associés. Pour ce faire, se rapprocher de la Société Mycologique du Nord de la France qui coordonne les principaux groupes

mycologiques à l'échelle des Hauts-de-France afin d'évaluer des moyens humains potentiellement disponibles et mobilisables, de définir et hiérarchiser les enjeux.

- Ce nouveau plan de gestion étant programmé sur une période de 10 ans (donc relativement longue), il est attendu qu'en fonction des possibilités, les lichens puissent également faire l'objet d'inventaires spécifiques. Du fait de cette période longue, le CSRPN souhaite être destinataire (pour information) du rapport intermédiaire de 2025 afin de disposer des retours d'expériences de gestion et des résultats associés, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Le CSRPN demande à ce que les recommandations soient intégrées dans ce plan de gestion en fonction des possibilités ou, à minima, prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 08 juin 2021
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI